COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 27.03.2023

01/2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un Ecopoint au Coteau-de-Belmont.

Présidente :	Soraia Dias (ML)
Membres :	Jonathan Al Jundi (SOC)
	Charlotte Chevallier (SOC)
	Mathieu Ehinger (PLR)
	Mathias Ekah (SOC)
	Jean-Marc Forclaz (PLR)
	Dominik Hunziker (UDC)
	Antoinette Loup (DA)
	Florian Manzini (Les Verts)
	Cyril Pabst (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission chargée de traiter le préavis n° 01/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un écopoint au Coteau-de-Belmont s'est réunie le mardi 7 mars 2023 à 19h à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La Présidente-rapporteuse souhaite la bienvenue aux commissaires, à M. Florian Chiaradia, Municipal des équipements publics et de la mobilité, à M. Patrick Aubord, chef de service de la voirie et des espaces verts et à M. Cédric Sobrero, adjoint au chef de service des travaux publics.

La présidence est remise en jeu. Celle-ci n'est pas contestée. La présidente-rapporteuse propose donc de procéder comme suit : la parole sera d'abord donnée à la Municipalité puis le préavis sera discuté dans son ensemble avant de le reprendre point par point.

M. Chiaradia présente ses accompagnants et explique que ceux-ci sont à disposition de la commission afin de répondre aux questions techniques liées essentiellement aux réseaux souterrains du Coteau de Belmont.

Objet principal : la mise en réseau séparatif du système d'évacuation des eaux car plus conforme aux normes. Il explique que quand ils ouvrent une route, ils essaient de se coordonner avec les autres services industriels afin de regrouper les travaux, de limiter la gêne aux usagers du domaine public et ainsi faire

quelques économies.

2ème objet : la mise en place d'un écopoint afin d'améliorer l'efficience de la gestion des déchets.

Un commissaire remercie M. le Municipal pour la présentation. Il salue le fait que la municipalité a pu coordonner les travaux entre les différents services et les diverses entités afin de diminuer les coûts.

1. Objet du préavis

Aucun commentaire

2. Préambule

Un commissaire demande pourquoi la mise en séparatif n'est faite qu'en 2023 alors que le plan général d'évacuation des eaux a été approuvé en 2011 par le Conseil d'État ? M. Chiaradia explique que les travaux ne peuvent pas être tous effectués en même temps. De ce fait, ils ont été effectués par opportunité et le plus rapidement possible. Il n'y a pas de date limite pour que tout soit mis à jour.

M. Sobrero mentionne le fait qu'il ne reste plus beaucoup de séparatif à modifier dans la commune de Montreux.

3. Projet

3.1 Coordination des interventions

Une commissaire salue le fait qu'une économie de 10 à 15% a été estimée et ce, grâce au renouvellement simultané de toutes les infrastructures.

Une commissaire demande la durée des travaux ? M. Sobrero répond que les travaux débuteront aussitôt que le préavis sera validé et ils dureront jusqu'au mois de novembre environ.

Pendant les travaux, la route ne sera accessible aux riverains que le weekend. Les travaux s'interrompront à environ 17h le vendredi et reprendront le lundi matin.

Un commissaire a deux questions :

1) Comment sera faite la répartition entre services par rapport aux fouilles ? M. Sobrero explique qu'il y a une clé de répartition dans l'appel d'offre effectué par la Municipalité. Tout est séparé par secteur sur la base de profil type sur la totalité. Un pourcentage sera défini au début sur la base des profils type et du cahier des soumissions et ensuite, les factures seront dispatchées. S'il y a des évènements imprévus, ils peuvent réagir et ajuster à tout moment.

2) Par rapport aux installations de chantiers, il y a peu de place pour les matériaux, etc. L'entreprise va procéder comment ? Dans l'appel d'offre, elle se fait par benne et elle sera installée sur l'avenue de Belmont (sur une place de parc) ou sur la future place de l'écopoint. Dans le cahier des charges de l'appel d'offre, la Municipalité a bien précisé de prendre en compte tous ces éléments et transports afin de maitriser les coûts.

3.2 Mise en séparatif des collecteurs communaux

Un commissaire estime que le plan fournit dans ce préavis manque de précision. Le séparatif correspond au trait rouge sur le plan (voir annexe).

Une commissaire demande si les privés pourront aussi bénéficier des travaux pour se mettre en séparatif ? M. Sobrero répond que lorsque la municipalité fait des travaux pour se mettre en séparatif, elle demande aux privés de se mettre à jour dans l'année qui suit lesdits travaux.

Un commissaire demande si les riverains ont déjà été avisés pour pouvoir participer aux travaux ? Le service des travaux ne prend contact avec les propriétaires qu'après l'acceptation des préavis.

3.3 Réfection de la chaussée

Un commissaire demande si la réfection de la chaussée ne concerne que le bout rouge sur le plan ? M. Sobrero mentionne que la réfection de la chaussée concernera la route mise en évidence sur le plan et le bout qui descend jusqu'au croisement devant la parcelle 590 (trait rouge et jaune sur le plan en annexe).

3.4 Éclairage public

Les capteurs de mouvement sont une bonne idée mais un commissaire aimerait savoir si la lumière est éteinte et qu'elle s'allume au passage d'une personne ou si lumière sera faible et s'intensifiera au passage d'une personne ? M. Chiaradia dit que ça sera plutôt la deuxième option. M. Sobrero précise que les lampadaires sont liés entre eux et à terme ils seront connectés (lampadaires signalés par des points orange dans le plan en annexe).

Est-ce le 1er endroit sur la commune qui possède ce système de connexion ? Non, il y a déjà eux des secteurs tests.

3.5 Défense incendie

En cas d'incendie, qu'est-ce qui est prévu ? Il faudra s'adapter car le trajet se fera à pied par le chemin des vignes ou depuis l'avenue de Belmont en fonction de la proximité mais des discussions sont en cours avec le SDIS pour essayer de réduire les distances (par exemple par plaque).

Et pour les personnes âgées ? Un accès sera prévu pour les ambulances ? Ils devront s'adapter également.

Pendant les vacances d'été tous les services s'arrêteront ? Selon les vacances des entreprises, les travaux seront arrêtés pendant les vacances d'été. M. Sobrero précise que la Municipalité n'en est pas encore à ces détails d'exécution. Tous ces détails seront discutés en séance de coordination.

3.6 Gestion du trafic routier et piétonnier

Une commissaire demande comment les habitants du quartier pourront s'inscrire afin de bénéficier d'une ou plusieurs places de parc. M. Sobrero explique que la municipalité communiquera avec les riverains par écrit afin de les informer des travaux et des moyens à dispositions pour se garer (soit parking souterrain soit avenue de Belmont).

3.7 Services industriels

Aucun commentaire.

3.8 Coteau-de-Belmont - Nouvel écopoint

Une commissaire aimerait savoir si l'écopoint sera en lieu et place des 2 voitures qu'on voit sur la photo p. 5 ? La municipalité a résilié les baux des locataires des places de parc sur la photo et a proposé, en

échange, des places de parc dans le parking couvert qui se trouve en face. Ces places de parc ne sont pas au même tarif que celles en extérieur.

Pourquoi la zone de containers à l'intersection de Coteau de Belmont et Henri Déblué n'est pas mentionné dans le préavis ? Va-t-il également disparaitre ? Oui, l'objectif est que toutes les zones de containers existantes disparaissent et que tout soit rassemblé à l'écopoint.

Un commissaire a été mandaté par une connaissance qui s'inquiète pour les personnes âgées du quartier, est-ce que les habitant ont été consultés ? M. Aubord explique que les habitants n'ont pas été consultés et qu'au jour d'aujourd'hui, ils doivent déjà se déplacer aux zones existantes donc cela ne changera pas vraiment.

De toute façon, ils doivent se déplacer pour faire les courses ou autre et l'écopoint est sur le passage. Les habitants n'auront plus besoin des containers privé.

En ce qui concerne les 2 places de parc devant la maison parcelle 601, vont-elles être remise après les travaux ou disparaitre ? En effet, sur Cartoriviera elles n'existent plus.

Est-ce possible de rajouter une place à la place des containers ? M. Chiaradia explique que ces places de parc sont utilisées par tradition mais ne sont pas officielles. M. Sobrero explique qu'elles seront définitivement effacées avec le nouveau revêtement.

Est-ce que c'est possible de les garder ? La municipalité va regarder si c'est possible de garder ces places de parc et ce, selon le gabarit de la route.

A quoi correspond les 6 containers ? 2x incinérable, 2x papier, 1 pour le verre et 1 pour le compost organique des ménages. M. Aubord précise que la benne va rester car les branches d'arbre ne passeront pas dans la nouvelle structure.

Le terrain où se trouve actuellement le container à verre appartient à la Romande Energie et celle-ci n'accepte que des containers externes.

Est-ce que l'écopoint est à la charge des riverains ? M. Aubord répond que non. Il est entièrement à la charge du contribuable car la demande vient de la Municipalité et non des riverains.

4. Enquête publique

Aucun commentaire

5. Coûts de réalisation

A quoi correspondent les CHF 7'000.- de laboratoire et passage caméra ?

Passage caméra : en fin de travaux, ils vérifient par un passage de caméra que les travaux ont été bien effectués mais souvent de nombreux déchets sont retrouvés en dessous. Dans le cas où il y aurait des dégâts, des enrobés ou des déchets, la deuxième intervention est payée par l'entreprise.

Laboratoire : essai de plaque sur la grave.

A quoi correspondent les divers et imprévus ? Dans le génie civil, il y a souvent des surprises étant donné qu'on creuse mais on ne sait pas ce qui se trouve en-dessous.

6. Conséquences financières

6.1 Financement

Pourquoi un amortissement sur 40 ans ? C'est une discussion qui a été faite entre le service des finances et le service de l'urbanisme. Les commissaires trouvent que l'amortissement à 40 ans pour des canalisations n'est pas choquant.

Pour l'écopoint, le plus cher, c'est le génie civil et la cage. L'élément mobile et les fixations sont plus faciles à changer.

6.2 Participation

Aucun commentaire

7. Développement durable

7.1 Social

Aucun commentaire

7.2 Économique

Aucun commentaire

7.3 Environnemental

Aucun commentaire

8. Position de la Municipalité

Aucun commentaire

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 01/2023 de la Municipalité du 27 janvier 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un écopoint au Coteau-de-Belmont
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement des infrastructures publiques au Coteau-de-Belmont, dont notamment la mise en séparatif, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la création d'un écopoint ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir les dépenses relatives aux égouts, d'un montant de CHF 270'000.- directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
5. d'amortir les dépenses liées aux routes, d'un montant de CHF 374'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 40 ans au maximum ;
6. d'amortir les dépenses liées à l'écopoint, d'un montant de CHF 140'000.-, par le compte No 450.3313 sur une période de 10 ans au maximum ;
7. de comptabiliser la subvention de l'ECA, d'un montant d'environ CHF 10'000.-, dans les comptes de recettes du préavis ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

La séance est levée à 19h53 par la présidente-rapporteuse.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Soraia Dias (ML)